

Règlement Course Octobre Rose

Article 1 – Organisation

La course est organisée par l'AFEP (Association Fédérative des EtudiantEs Picto-charentaisEs).

Article 2 – Date, lieu et parcours

- La course aura lieu le **09/10/2025** à **Poitiers au parc de Blossac**.
- Le parcours est une boucle de 2km, balisée et sécurisée.
- Le départ sera donné à **18h** et se finira au plus tard à **20h**.

Article 3 – Conditions de participation

- La course est ouverte aux personnes âgées de **16 ans** et plus.
- Les participants doivent être en bonne condition physique.
- Le port d'un dossard officiel est obligatoire.

Article 4 – Inscriptions

- Les inscriptions se font en ligne sur **Finisher** ou sur place dans la limite des dossards disponibles.
- Les frais d'inscription s'élèvent à **3 euros**.
- Aucun remboursement ne sera effectué sauf annulation de l'événement.

Article 5 – Sécurité

- L'assistance médicale est assurée par la protection civile.
- Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes des bénévoles.

- Le port d'écouteurs est autorisé.

Article 6 – Classements et récompenses

- Des récompenses seront remises aux trois premiers coureurs et aux trois premières coureuses.
- Un lot souvenir sera offert à chaque participant.

Article 7 – Assurance et responsabilités

- L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.
- Les participants doivent être individuellement assurés pour les dommages corporels.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié à un état de santé non déclaré.

Article 8 – Droit à l'image

En s'inscrivant, chaque participant autorise l'organisateur à utiliser les images prises lors de l'événement (photos/vidéos) pour toute communication.

Article 9 – Annulation

En cas de force majeure (intempéries, décision préfectorale, etc.), l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation à la course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

*DE NADAI Thierry,
Président de l'AFEP*

